



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**STRATÉGIE NATIONALE POUR LES AIRES PROTÉGÉES 2030**

**COMITÉ DÉPARTEMENTAL DES AIRES  
PROTÉGÉES DES  
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES**

**12 JANVIER 2024**

**MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION TERRITORIAL  
NOUVELLE-AQUITAINE - 2022-2024**

# Ordre du jour

1 / Rappels sur la SNAP et le PAT Nouvelle-Aquitaine

## **Pilier 1 du PAT : renforcement du réseau d'aires protégées**

2 / Avancement des procédures de création d'Aires Protégées

3 / Méthode d'identification des enjeux de protection à l'échelle régionale et départementale

## **Pilier 2 du PAT : amélioration du réseau d'Aires Protégées**

4/ focus sur 1 ou 2 mesures intéressant le territoire

---



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **1 / Rappels sur la SNAP et le PAT Nouvelle-Aquitaine**

---

# La SNAP 2030

- La SNAP 2030 vise à accroître la surface des aires protégées et à renforcer leur résilience face aux changements globaux
- Mesures à décliner sur les territoires (régions et façades) au travers de 3 plans d'actions territoriaux triennaux successifs
- Une stratégie qui souligne le rôle moteur des collectivités territoriales, aux côtés de l'État, pour préserver la biodiversité
- Une stratégie qui repose sur une diversité d'outils de protection et leurs synergies, en réponse à une diversité d'écosystèmes, d'enjeux de gestion, d'usages...
- Une Politique Publique Prioritaire du Gouvernement



# Le PAT Nouvelle-Aquitaine

Le plan d'actions territorial Nouvelle-Aquitaine transmis le 16 mars 2023 au Ministre s'articule autour de 2 piliers d'actions :

- **Pilier 1** : contribuer aux objectifs de 30% d'espaces protégés et de 10 % bénéficiant d'une "protection forte" à l'échelle du territoire national et de la mer sous juridiction  
=> 4 fiches actions
- **Pilier 2** : conforter le réseau d'aires protégées, sa connectivité, améliorer sa gestion, accompagner les activités humaines, conforter la place des espaces protégés dans les territoires et leur rôle pour la connaissance de la biodiversité  
=> 16 fiches actions

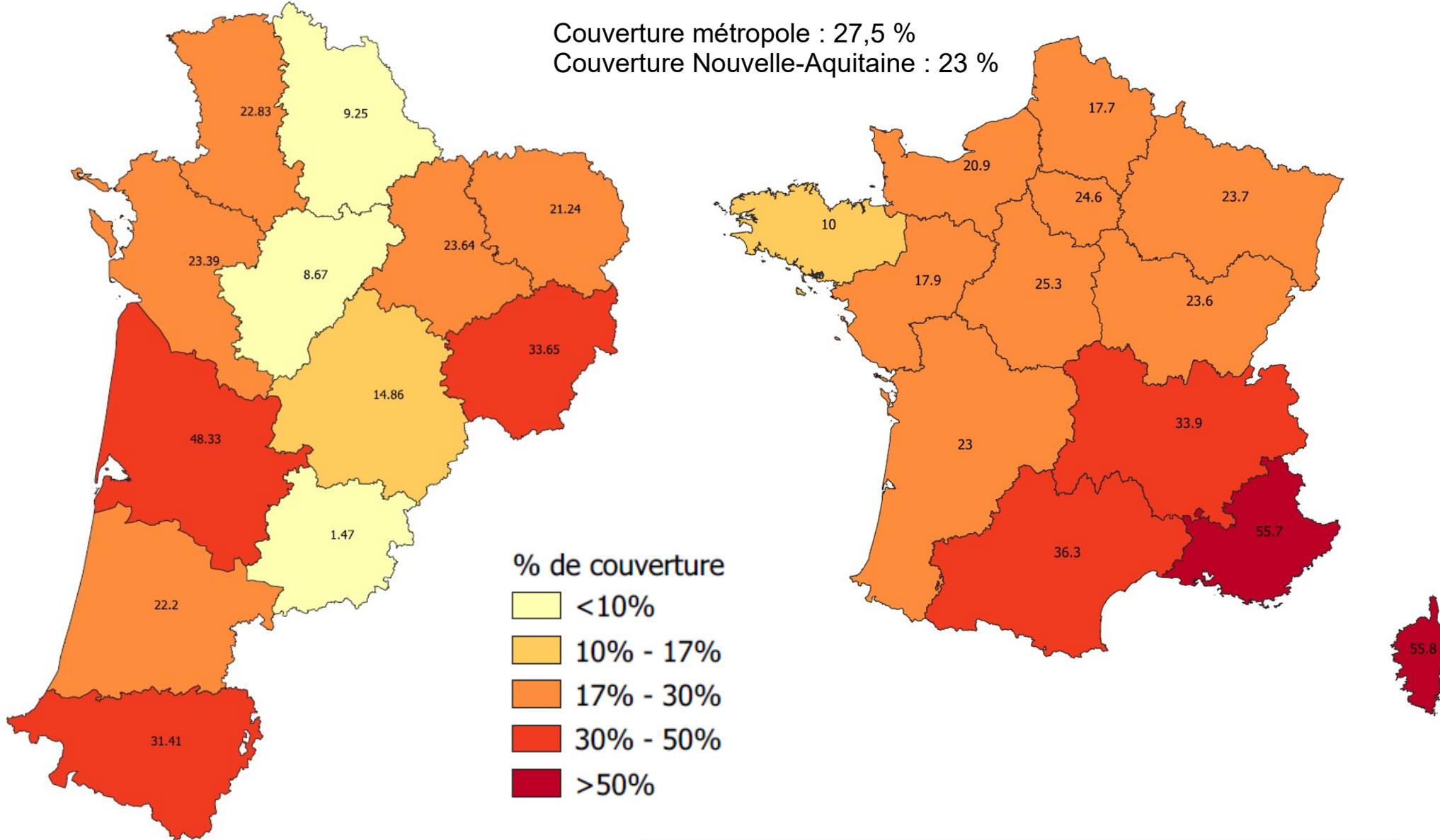
**PAT NA = volet « espaces protégés » de la Stratégie Régionale Biodiversité**

# Etat des lieux des aires protégées au niveau régional / départemental

## Couverture en aires protégées

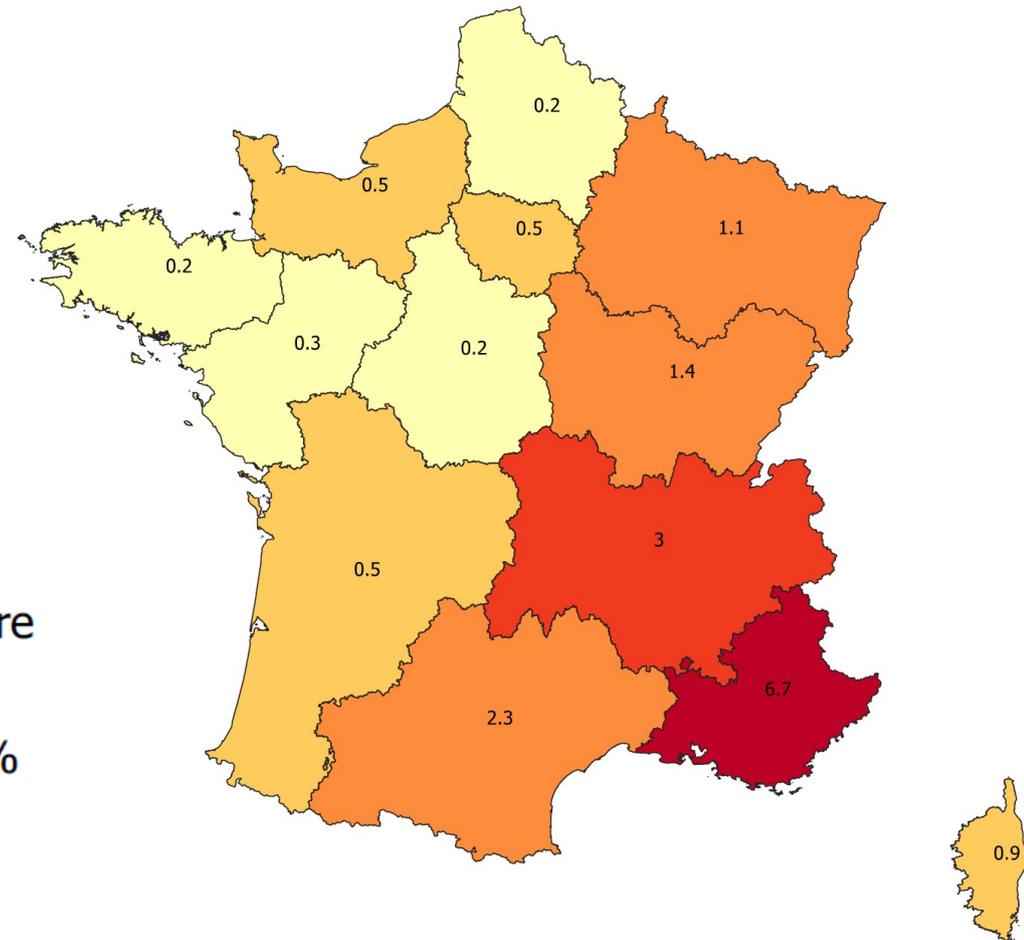
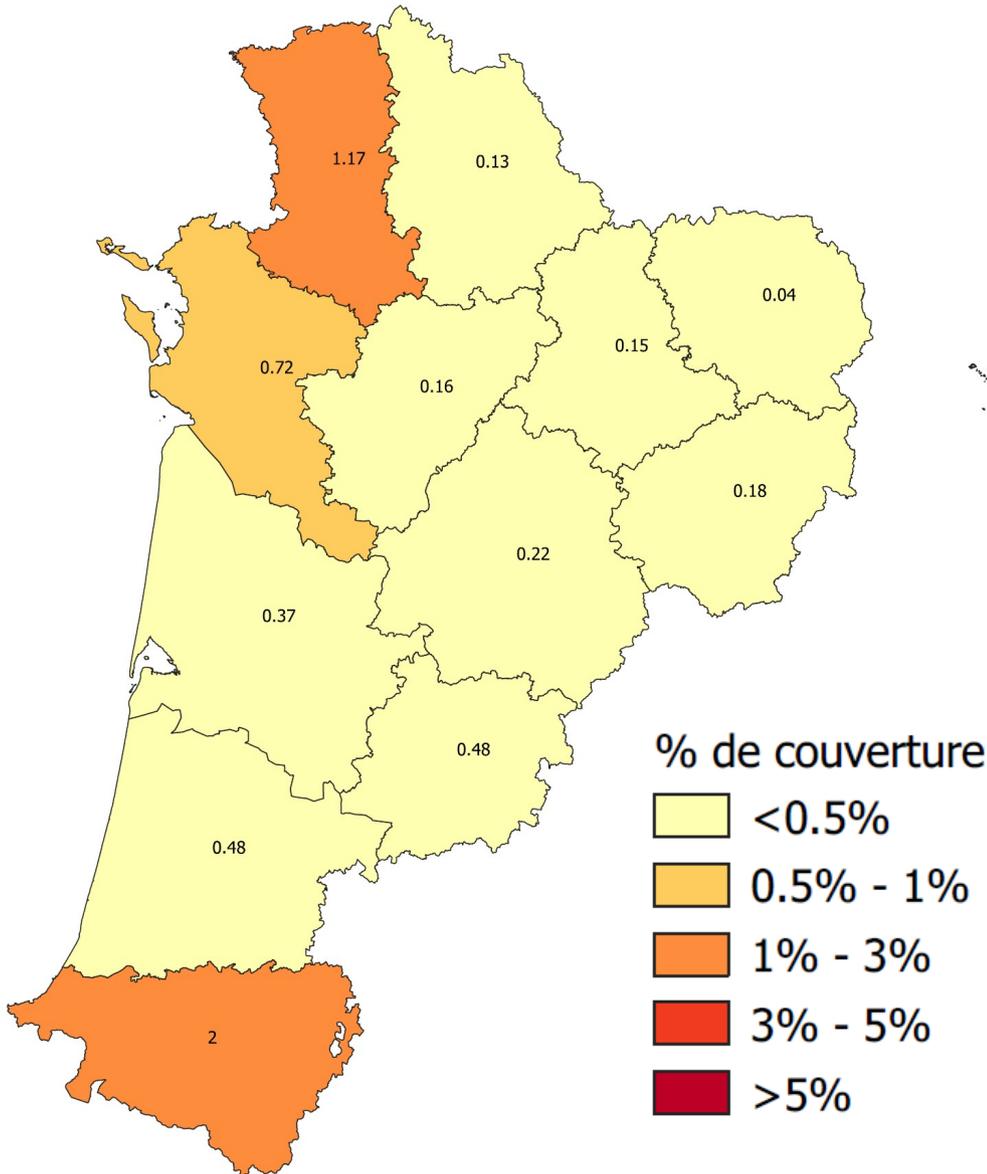
Couverture métropole : 27,5 %

Couverture Nouvelle-Aquitaine : 23 %



# Etat des lieux : couverture en aires protégées fortes (protections réglementaires)

Couverture métropole : 1,5 %  
 Couverture Nouvelle-Aquitaine : 0,5 %



**Repère : + 0,1 % du territoire NA = + 8400 ha d'espaces en protection forte**

# Renforcer le réseau d'aires Protégées

- **Une priorité : augmenter la superficie des aires protégées fortes avec deux démarches complémentaires**
    - **création de nouvelles aires protégées** (ou extension aires existantes) : RNN, RNR, AP, RB, listes géologiques = protections fortes (PNR et sites Natura 2000 = protections simples)
    - **reconnaissance en tant que protection forte d'espaces naturels** listés par le décret du 12 avril 2022 : maîtrise foncière des CEN et CdL, ENS, ORE... (analyse au cas par cas)
  - **Deux temporalités :**
    - projets à lancer pendant la durée du premier plan d'actions territorial : **liste 1**
    - enjeux et ambitions de protection à horizon 2030 : **à fixer pour les PAT suivants**
- Objectif PAT N-A : atteindre rapidement 1 % de protection forte**

# Calendrier de déploiement de la SNAP



Élaboration de la méthode d'identification des sites à protéger

Établissement d'une liste de sites à protéger (avec outils associés)

Conduite des projets de protection des sites identifiés

Liste de projets «prêts à engager»

Conduite des projets de protection des sites

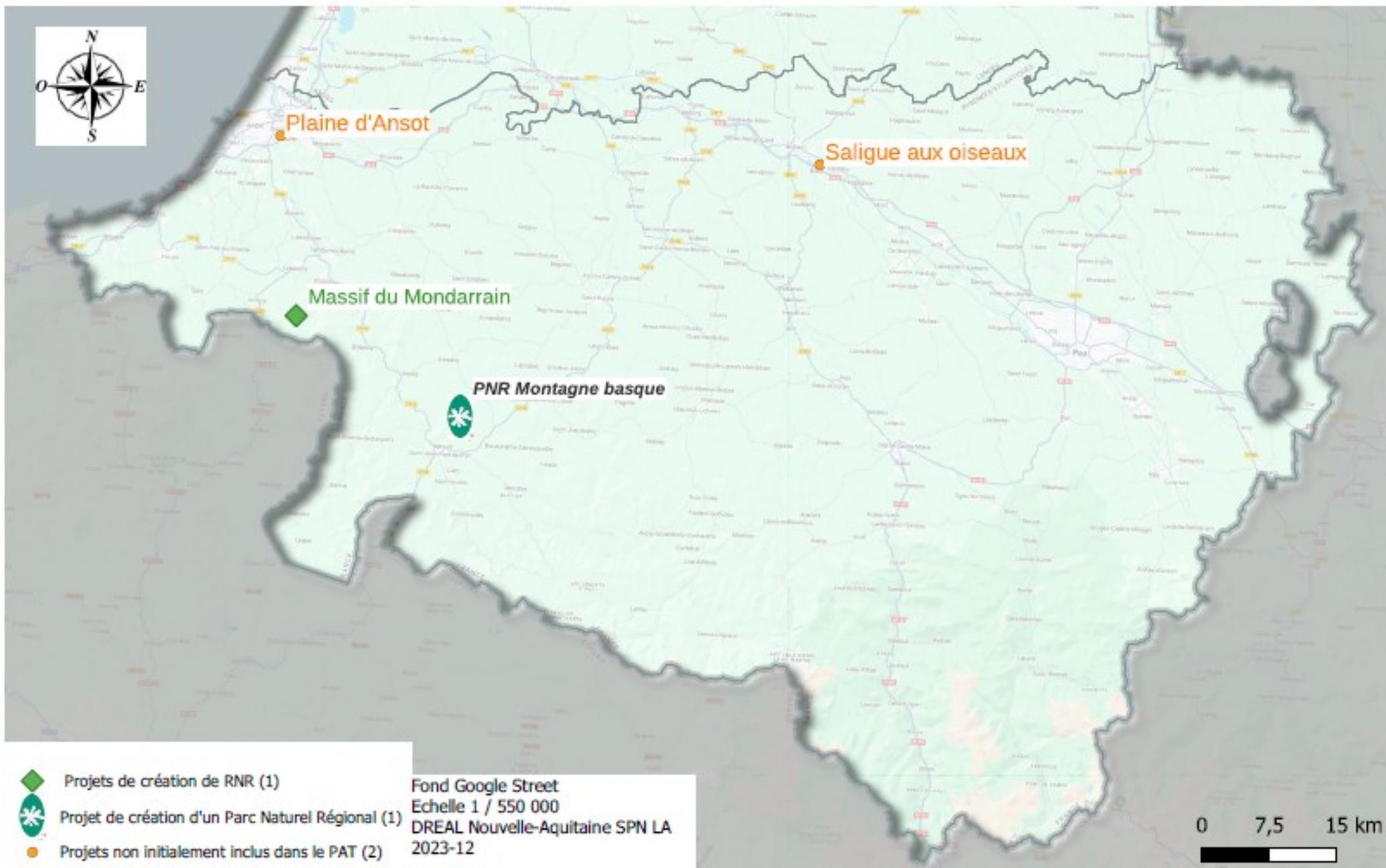


## Liste du PAT : synthèse NA des remontées préfectorales

Outil de protection	Nombre de projets	Superficie potentielle
RNN	7	~ 3 500
Périmètre de protection RNN	1	~ 18 000
RNR	~ 15	~ 3 000
Réserve biologique	5	~ 3 000
APP	19	~ 3 000
Liste départementale géologique	10	~ 250
Natura 2000	3	~ 6 000
PNR	3	~ 450 000

**Création AP fortes ~ 13 000 ha**  
**Création AP simples ~ 475 000 ha**

## Localisation des projets d'aires protégées identifiés au titre du PAT 2022-2024 pour les Pyrénées-Atlantiques (64)



# Tableau de synthèse des projets de création d'aires protégées (liste PAT et hors liste)

Nom projet + lieu	Porteur	Outil mobilisé	Etat d'avancement
Massif du Mondarrain Artzamendi	SIVU CEN	RNR	dossier de classement en cours de constitution -
Montagne basque	CAPB	PNR	mise en place d'ateliers pour la rédaction de la charte du Parc / installation de la structure de préfiguration du Parc (en cours)
Plaine d'Ansot	Bayonne	RNN	diagnostic et animation locale en cours dans le cadre de l'avant-projet (dossier Fonds vert)
Saligue aux Oiseaux	FDC64	RNR (encore non validé par la Région)	études diagnostic en cours pour constitution du dossier de classement (dossier Fonds vert)



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Mise en œuvre du pilier 1 du PAT :

## **2 / Avancement des procédures de création d'Aires Protégées**





# **Projet de RNR (réserve naturelle régionale) des massifs du Mondarrain et de l'Artzamendi**

—

## **CEN Nouvelle-Aquitaine**



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **Projet de RNN (réserve naturelle nationale) en Plaine d'Ansot — Ville de Bayonne**



# **Projet de protection de la Saligue aux oiseaux**

—

## **Fédération départementale des chasseurs (FDC 64)**

Mise en œuvre du pilier 1 du PAT :

### **3 / Méthode d'identification des enjeux de protection à l'échelle régionale et départementale (mesure 03-B)**

# Les principes à décliner pour une aide à la décision

- **Etude Hotspots :**
  - **Identifier les enjeux de biodiversité majeurs (hiérarchisation régionale) :** intégration de l'ensemble des espèces PNA, déclinaisons sur les thématiques zones humides et forestières.
  - **Confronter ces enjeux de biodiversité avec les espaces protégés actuels, avec les pressions** (artificialisation définitive de sols) : secteurs à enjeux non protégés et menacés par l'artificialisation
- **Prendre en compte les éléments de connaissance locaux :** TVB locales, SDENS, stations botaniques identifiées par les CBN, données PNA spatialisées...

**Cadrage de la démarche en équipe projet régionale**

**Méthode à valider en CSRPN début 2024**

**Déclinaison cartographique des secteurs à enjeux courant 2024 pour un partage sur les territoires (par sous-territoires / thématiques /...)**

**Croisement avec les périmètres d'animation existants pour le portage des projets AP :** sites Natura 2000, PNR, périmètres d'intervention des conservatoires, zones de préemption ENS, sites classés (grands ensembles paysagers), EPCI volontaires (initiatives locales) ...



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Présentation de l'étude Hotspots de biodiversité — CBNSA & LPO



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Mise en œuvre du pilier 2 du PAT :  
amélioration du réseau d'Aires Protégées

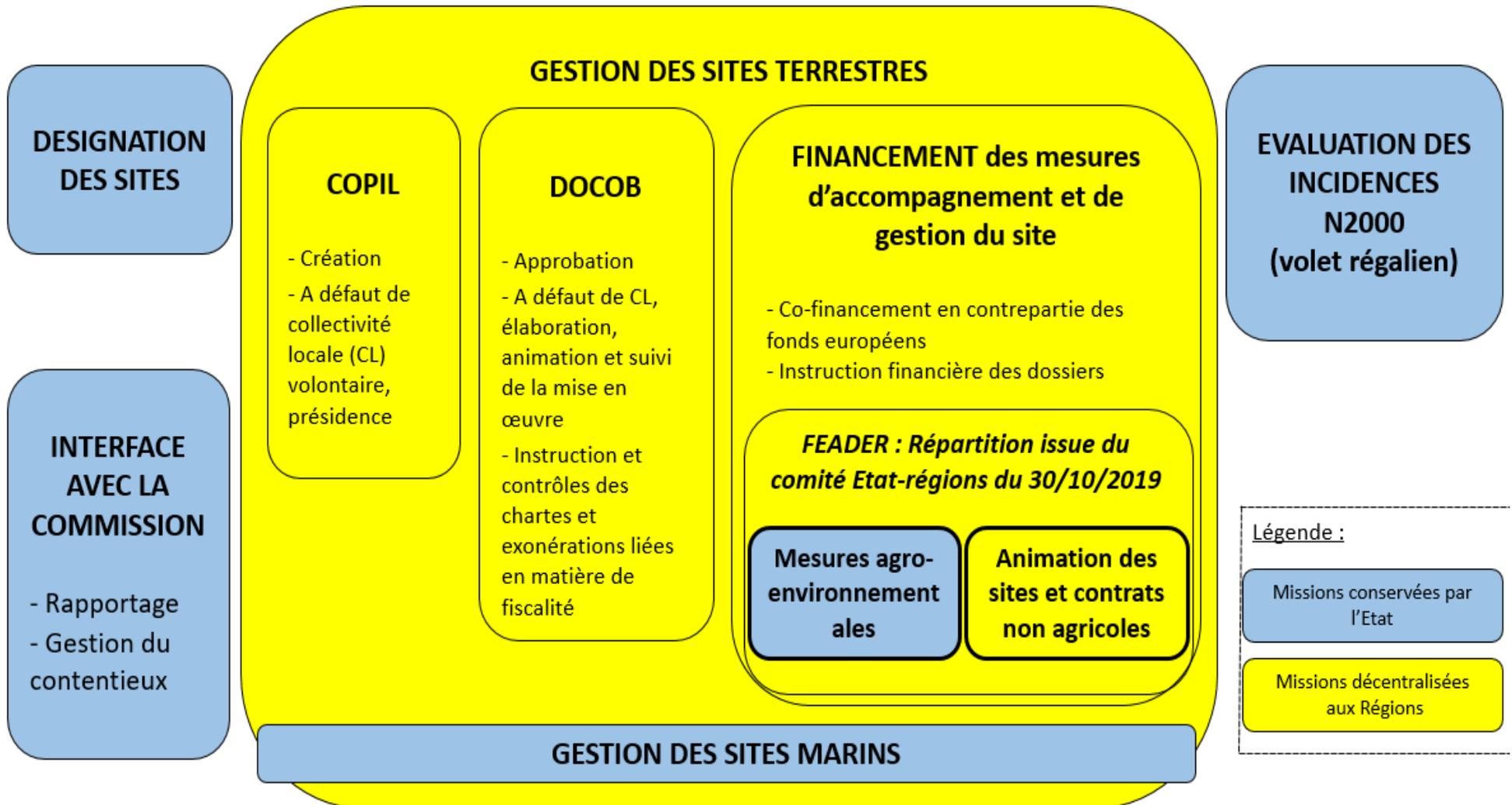
**4/ focus sur des outils ou mesures  
intéressant le territoire**

---

- **Pilotage DREAL en lien avec les partenaires régionaux**
- **Mesures transversales** : connectivité entre Aires Protégées, réseau des gestionnaires et plateforme de ressources, évaluation et élaboration des plans de gestion, réactualisation des Arrêtés Préfectoraux, catalogue des pratiques et usages compatibles, prise en compte des AP dans les documents de planification, AP et stratégies d'adaptation au CC, Diagnostic d'Ancrage Territorial, EEDD, AP et recherche appliquée...

# Point d'information sur Natura 2000

## Décentralisation gestion Natura 2000 au 1<sup>er</sup> janvier 2023



# Point d'information sur Natura 2000

52 sites Natura 2000 dont 45 terrestres, 6 mixtes et 1 marin

## SITES TERRESTRES

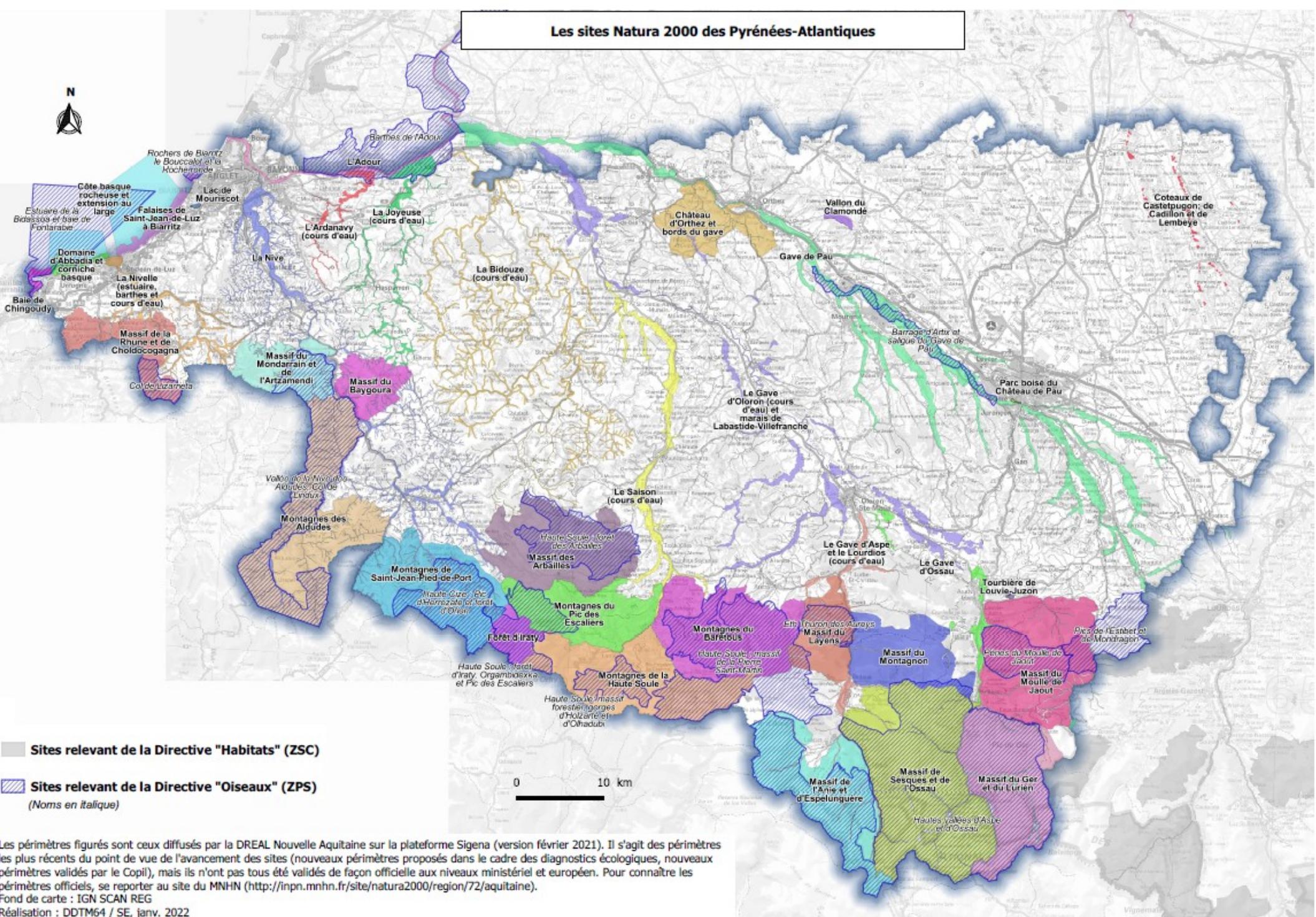
- Suivis par le Conseil Régional depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023
- 45 sites à différents stade d'avancement :
  - 11 sites en animation
  - 5 sites avec DOCOB sans animation
  - 29 sites avec DOCOB à élaborer, dont 2 en cours : Massif du Baigura et la Bidouze
- 2 agents du Conseil Régional sur Natura 2000 dans le département :
  - Mathieu DESTOUESSE, gestionnaire de sites Natura 2000  
05.57.57.81.29 - [mathieu.destouesse@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:mathieu.destouesse@nouvelle-aquitaine.fr)
  - Yolaine ROBERT, gestionnaire de sites Natura 2000  
05.57.57.80.78 - [yolaine.robert@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:yolaine.robert@nouvelle-aquitaine.fr)

# Point d'information sur Natura 2000

## SITES MIXTES ET MARINS

- 7 sites, suivis par les services de l'État (DREAL / DDTM)
- 5 sites en animation, avec DOCOB validés :
  - Les 4 sites « mer et littoral »
  - La Nivelle
- 2 sites en cours d'élaboration de DOCOB :
  - « Baie Chingoundy » et « Estuaire Bidassoa et baie de Fontarabie »
  - DOCOB réalisé par l'OFB (office français de la biodiversité)  
Contact : Christelle Noirot
- Contacts pour les sites mixtes et marins :
  - DREAL : Delphine Sagnet
  - DDTM : Xavier Bonnet

# Les sites Natura 2000 des Pyrénées-Atlantiques



# Présentation du Diagnostic d’Ancrage Territorial de la RNN d’Ossau

## Présentation du Diagnostic d’Ancrage Territorial de la RNN d’Ossau

—

## Parc national des Pyrénées

# Point d'information sur les projets financés dans le cadre du Fonds vert en 2023

## 4 grands volets sur un axe dédié à la stratégie nationale pour la biodiversité

- mise en œuvre de la stratégie nationale pour les aires protégées ;
- protection des espèces (protection des insectes pollinisateurs , Plans nationaux d'actions) ;
- réduction des pressions (lutte contre les espèces exotiques envahissantes, dépollution contre les plastiques et retrait des navires abandonnés) ;
- restauration écologique (rétablissement des continuités écologiques ...)

**Dotation régionale : 12 490 000€ .**

**25 dossiers déposés dans le département, pour 8 783 574 € de dépenses , et 3 791 753 € de subvention**

# Point d'information sur les projets financés dans le cadre du Fonds vert en 2023

## Sur le volet SNAP

- 11 dossiers
- 4 869 556 € de déposés, 1 951 134 € de subventions attribuées
- Dossiers majoritairement portés par des associations, mais aussi par des établissements publics
- Les projets déposés portent sur :
  - ✓ Acquisition foncière
  - ✓ Etude/avant projet aire protégée
  - ✓ Acquisition de connaissances
  - ✓ Actions de médiation et de concertation
  - ✓ Amélioration des lieux d'accueil
- Tous les milieux représentés : montagne, mer, piémont, plaine, milieux humides, forestiers ...

# Gouvernance du PAT NA

**Comité stratégique PAT NA**  
 DREAL, OFB, AE, RNA  
 = plateforme régionale Biodiversité

**COFIL PAT NA**

Coordination DREAL

## PILIER 1 : Extension réseau AP

**Échelle départementale**

- Travail avec DDT
- Mise en place d'un GT avec principaux acteurs départementaux (optionnel)
- CDAP

**Échelle régionale**

- Bilatérales avec Région, CDL, CEN, cor-rep RNF...
- GT Méthodo sur l'identification des secteurs à protéger

**PILIER 2 : Gestion réseau AP**  
 DREAL = animation auprès des pilotes d'action / partenaires

Consultation à mi-parcours et en fin de PAT

**CSRPN**

**CRB**

# Éléments de calendrier

- **3èmes CDAP : 15/10/23 au 12/01/2024**
- CSRPN : 1<sup>er</sup> trimestre 2024 (méthode d'identification des secteurs à protéger + état d'avancement mise en œuvre du PAT)
- Poursuite des projets AP et reconnaissance Protection Forte en 2024
- Déploiement de la méthode d'identification des secteurs à protéger de mars à septembre 2024
- CRB mi-2024 : état d'avancement du PAT
- 4èmes CDAP : automne 2024
- Évaluation PAT1 et début rédaction PAT 2 : fin 2024



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE**

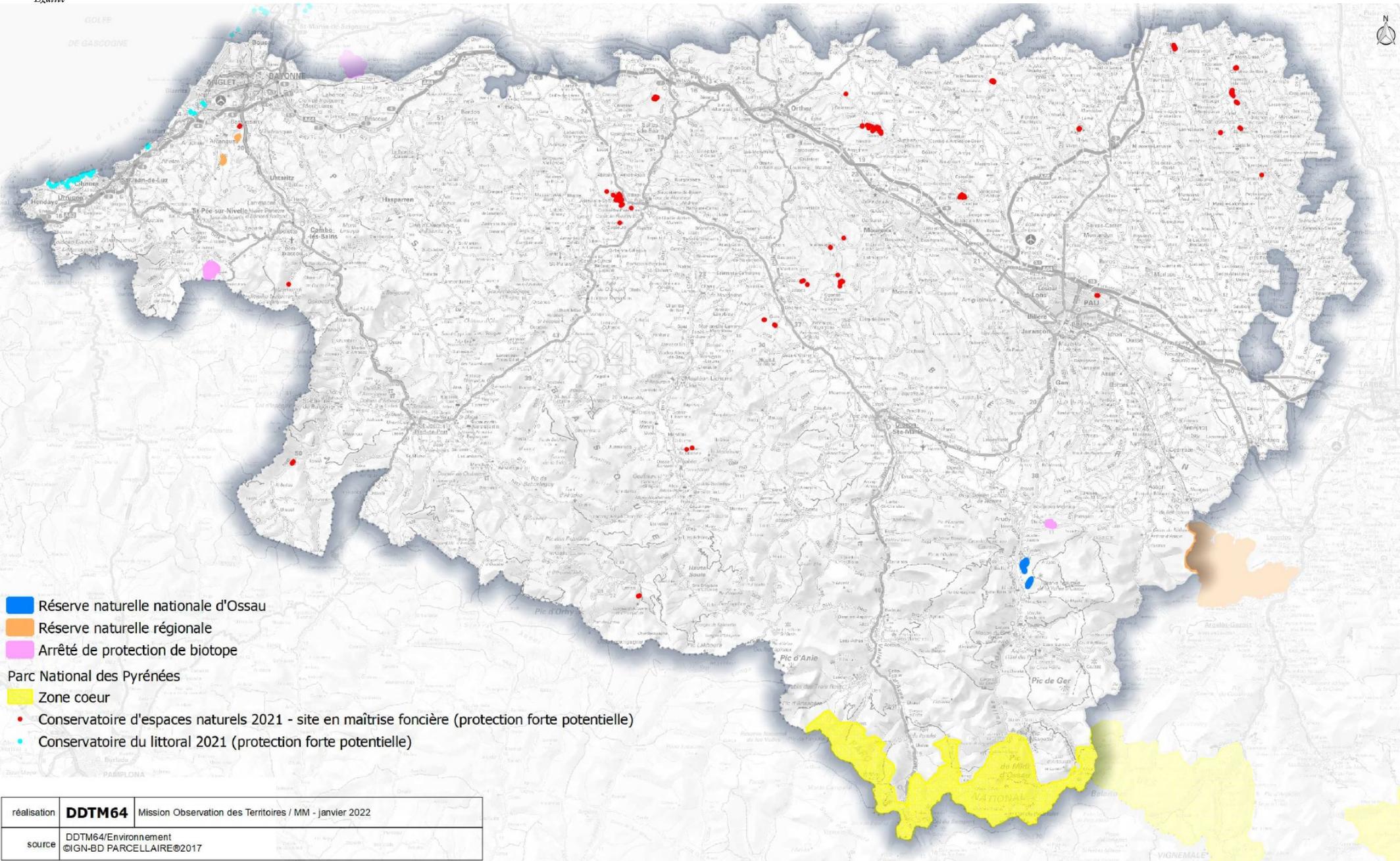
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**MERCI DE VOTRE ATTENTION**



# Etat des lieux dans les Pyrénées-Atlantiques :

## réseau d'aires protégées fortes (actuelles et potentielles)



réalisation	<b>DDTM64</b>	Mission Observation des Territoires / MM - janvier 2022
source	DDTM64/Environnement ©IGN-BD PARCELLAIRE©2017	

# Déclinaison du pilier 1 du PAT selon 4 fiches actions

Action	Intitulé de l'action Pilier 2 PAT	PILOTE
01-A	Accompagner les projets de création ou d'extension d'aires protégées (fortes) identifiées au plan d'actions 2022-2024	Etat / Région
02-A	Accompagner la démarche de reconnaissance en zone de protection forte	Etat
03-A	Mettre à jour et compléter la cartographie des hotspots de biodiversité et de géodiversité	Etat / Région
03-B	Élaborer et partager une méthode d'identification des sites à protéger aux prochains plans d'action	Etat

# Le processus de reconnaissance en protection forte (1/2)

*Décret n°2022-527 du 12 avril 2022 (application L.110-4 code de l'environnement) :*

La qualification de protection forte est une **reconnaissance du niveau de protection atteint dans un espace donné**. Elle ne relève que d'une logique de « labellisation », les zones de protection forte, maritimes comme terrestres, **ne constituent pas une nouvelle catégorie réglementaire, foncière ou contractuelle, d'aires protégées**.

Pour les espaces terrestres :

- des espaces automatiquement reconnus comme protection forte (art 2-I du décret) : coeur de PN, RNN, RNR, APPB/HN/G, RB
- des espaces reconnus au cas par cas au sein des catégories de la liste de l'article 2-II du décret (ORE, maîtrise foncière des conservatoires, ENS...)

Les critères à prendre en compte :

- Critère 1 : éviter, diminuer significativement ou supprimer des pressions susceptibles de compromettre la conservation des enjeux écologiques justifiant la protection forte
- Critère 2 : disposer d'objectifs de protection, en priorité à travers un document de gestion
- Critère 3 : bénéficier d'un dispositif opérationnel de contrôle des réglementations ou des mesures de gestion

# Le processus de reconnaissance en protection forte (2/2)

## Dépôt des dossiers au fil de l'eau

### Procédure locale :

Instruction DREAL par rapport aux 3 critères et rédaction d'une note d'analyse

Recueil avis CSRPN, Région et Communes concernées par le ou les sites à labelliser

Synthèse des avis / remontée des avis positifs / information demandeurs

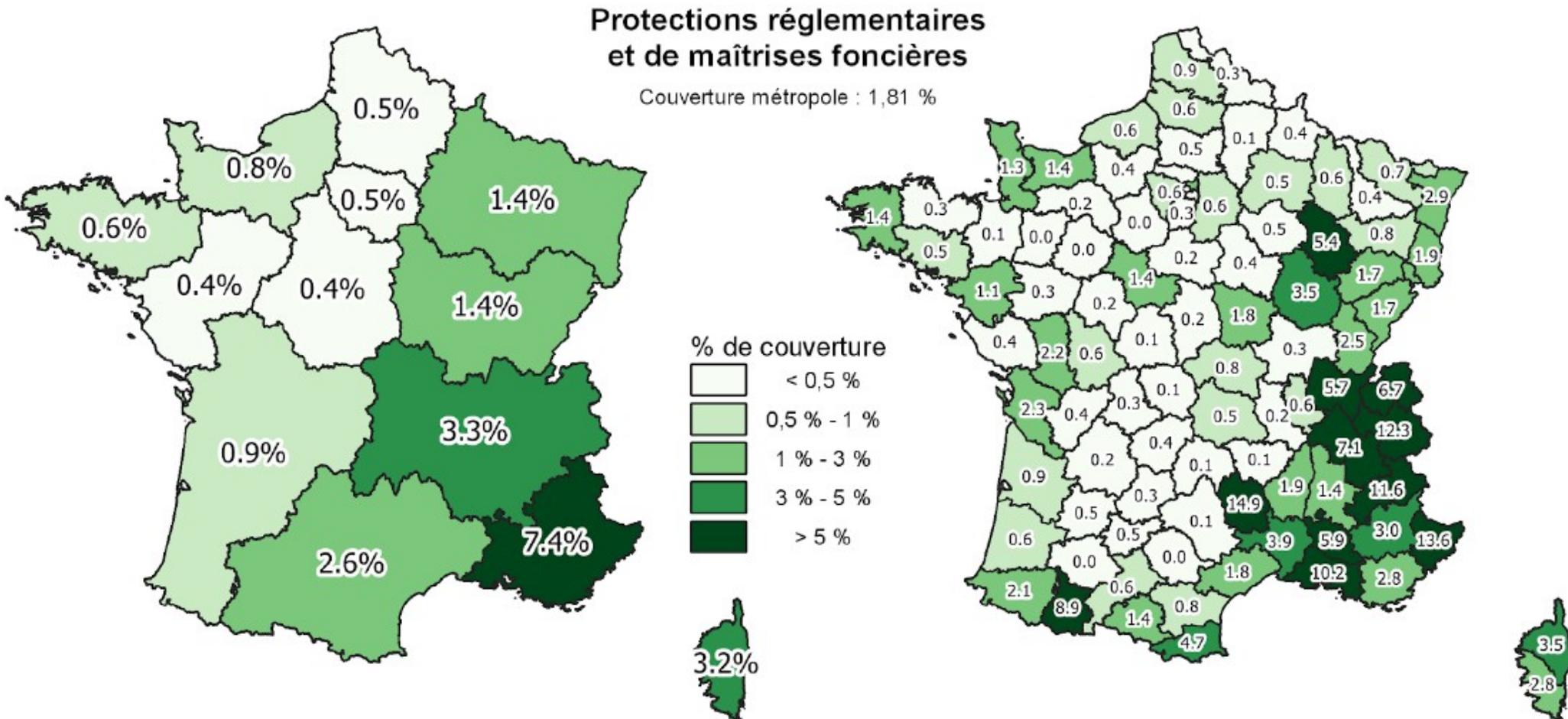
### Procédure nationale :

Instruction MTE des listes de sites remontées puis décision ministre

Inscription sur liste gérée par INPN

## Note de procédure en attente de validation

# Evolution potentielle de la protection forte avec l'intégration des sites sous maîtrise foncière



# Les sites Natura 2000 mixtes et marins

## Légende

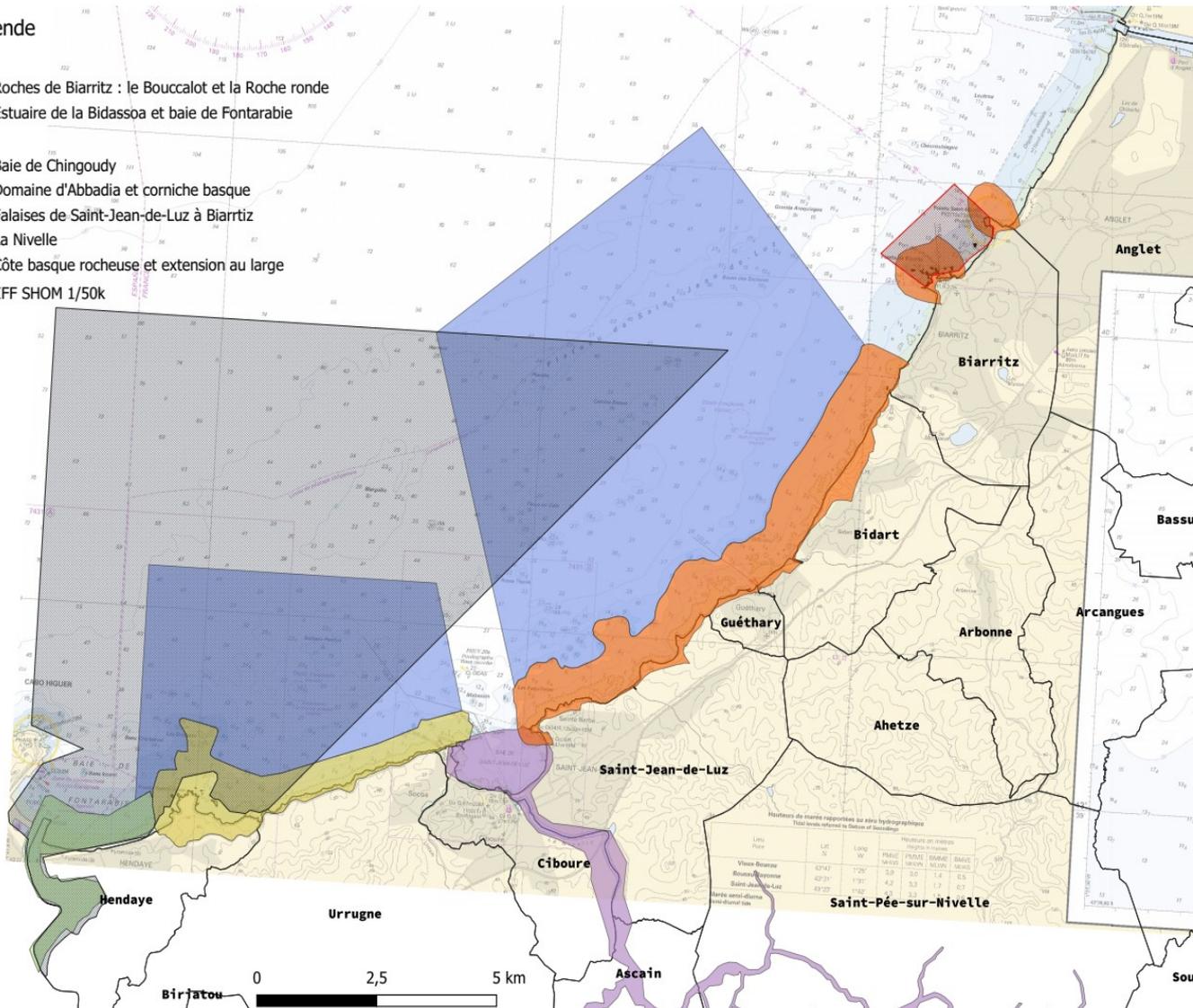
### ZPS

- Roches de Biarritz : le Bouccalot et la Roche ronde
- Estuaire de la Bidassoa et baie de Fontarabie

### ZSC

- Baie de Chingoudy
- Domaine d'Abbadia et corniche basque
- Falaises de Saint-Jean-de-Luz à Biarritz
- La Nivelles
- Côte basque rocheuse et extension au large

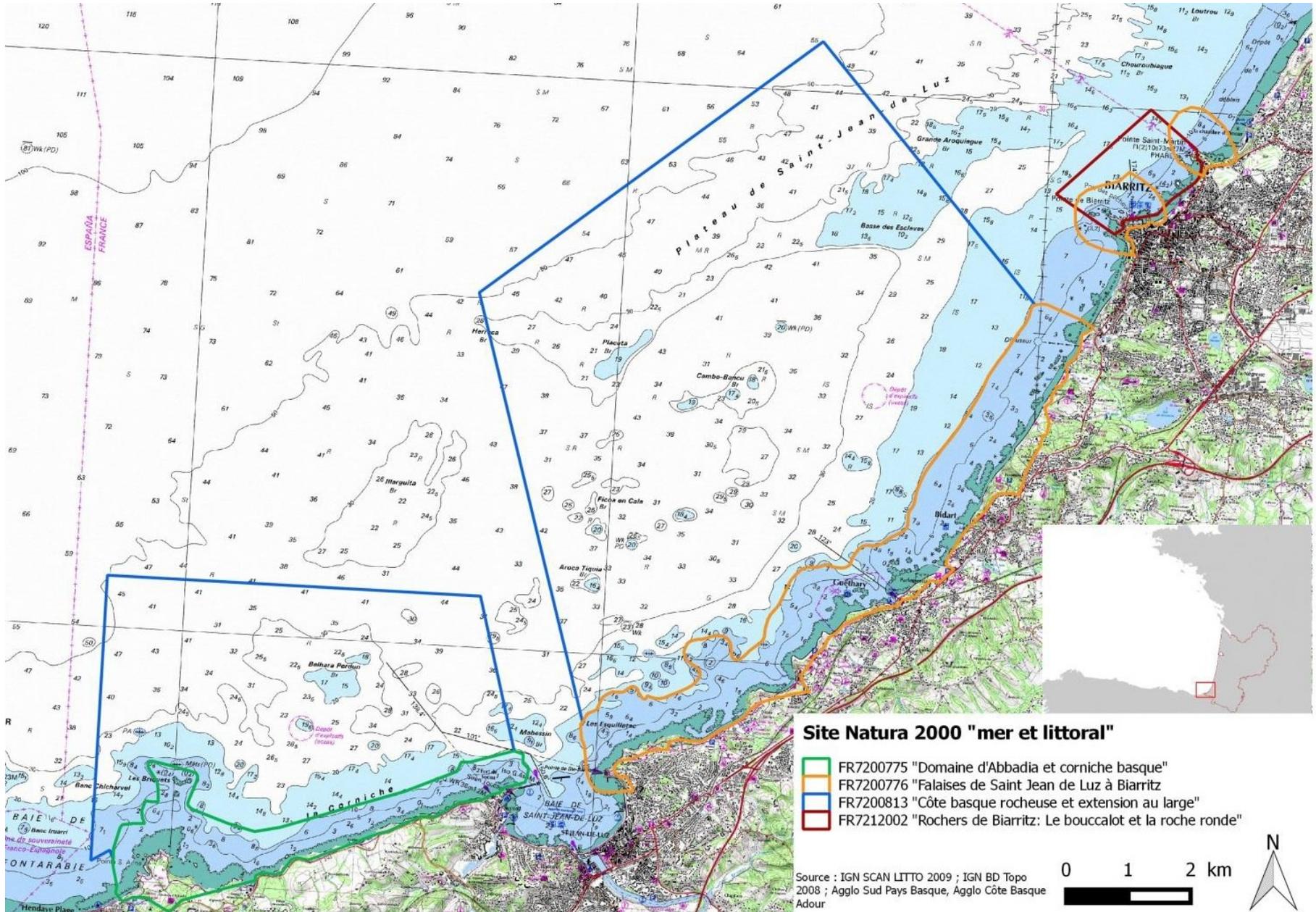
GeoTIFF SHOM 1/50k



- ZSC Domaine d'Abbadia et corniche basque
- ZSC Falaises de Saint-Jean-de-Luz à Biarritz
- ZSC Côte basque rocheuse et extension au large
- ZPS Rochers de Biarritz : le Bouccalot et la Roche ronde



# Les quatre sites « mer et littoral »



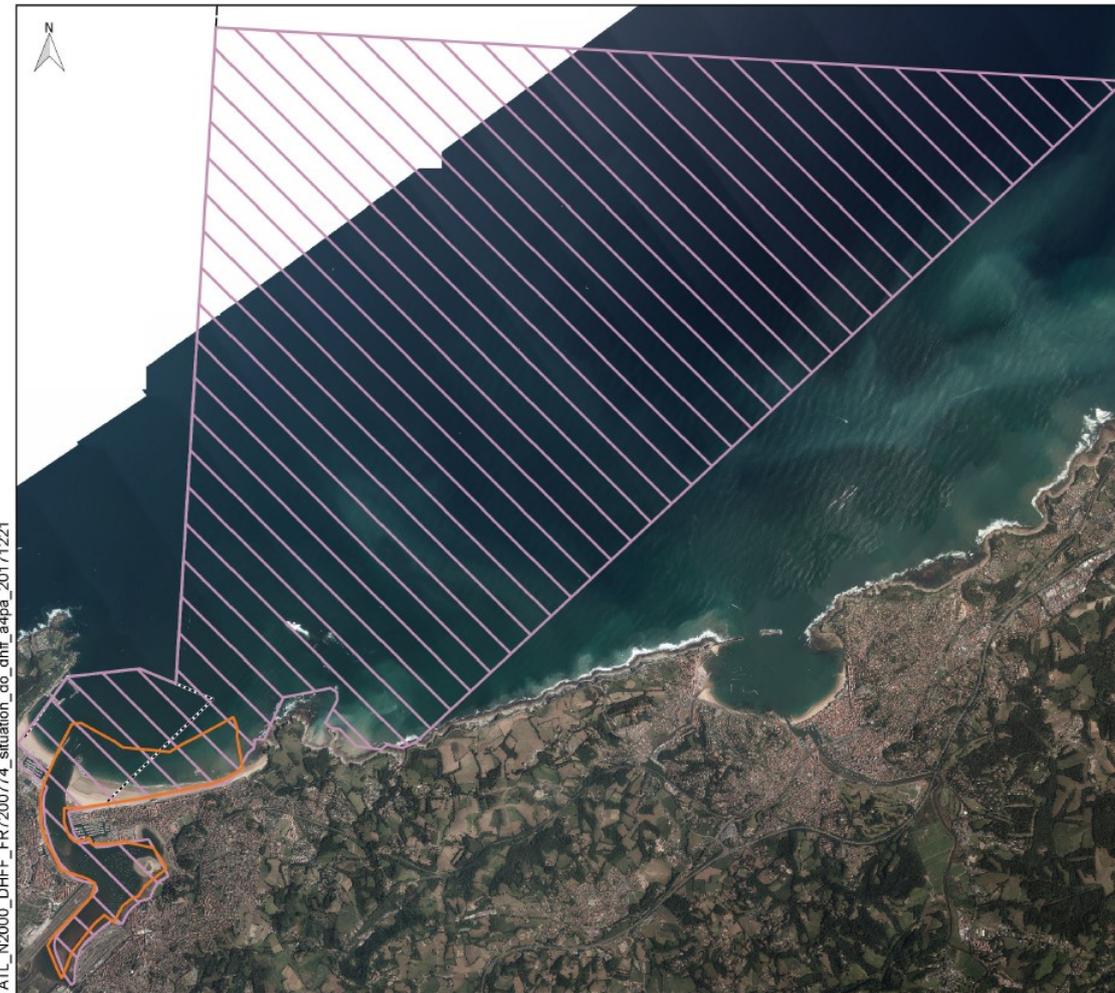
## Les quatre sites « mer et littoral »

- Un COPIL et un DOCOB commun
- Animation pilotée par la CAPB et co-animé avec :
  - l'OFB pour le volet marin
  - la ville de Biarritz pour la zone de protection spéciale oiseaux des rochers de Biarritz.
- Le DOCOB assorti de l'ARP habitat a été validé par arrêté inter-préfectoral le 14 mars 2022
- RDV scientifiques tous les mois

# Les deux sites mixtes transfrontaliers

## **SITE N2000 DE L'ESTUAIRE DE LA BIDASSOA ET DE LA BAIE DE FONTARABIE** Périmètres des sites N2000 DO et DHFF

EDITEE LE : 12/2017



-  Site N2000 (DHFF) Baie de Chingoudy
-  Site N2000 (DO) Estuaire de la Bidassoa et baie de Fontarabie

### Frontière maritime

-  Délimitation de la mer territoriale, de la zone contiguë et de du plateau continental entre la France et l'Espagne
-  Eaux communes franco-espagnoles

0 1 2 3 4 kilomètres

0 0.5 1 1.5 2 miles marins

### Source des données

- Aires marines protégées : AFB, 2017
- Trait de côte : histolitt v2
- Frontière maritime : SHOM
- Ortholittorale v2 (MEDDE)

Système de coordonnées :  
RGF 1993 Lambert 93

**AGENCE FRANÇAISE**  
**POUR LA BIODIVERSITÉ**  
 ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

- ZSC Baie de Chingoudy
- ZPS Estuaire de la Bidassoa et baie de Fontarabie
- Périmètre provisoire en cours de reconsultation
- Opérateur : OFB
- DOCOB en cours de réalisation

# Les deux sites mixtes transfrontaliers : enjeux écologiques

- **Habitats marins** – Estuaire, Récifs, Replats boueux ou sableux exondés à marée basse, Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine, Grandes criques et baies peu profondes
- **Habitats terrestres** – Dunes et végétations associées Estuaire de la Bidassoa et baie de Fontarabie
- **Mammifères marins** – Grand Dauphin, Marsouin Commun
- **Amphihalins** – Grande Alose, Saumon Atlantique, Lamproie Marine
- **Oiseaux** – Goéland Leucophée, Mouette Rieuse, Grand Cormoran etc... (91 espèces)



# Les deux sites mixtes transfrontaliers : actions en cours et à venir

## Finalisation de l'état des lieux

- Diagnostic des enjeux écologiques en cours de finalisation
- Cartographie des habitats et des pressions (par TBM, pour début 2024)
- Diagnostic socio-économique (par CAPENA pour début 2024)

## Intégration des parties espagnoles

- Identification et rencontre de parties espagnoles à intégrer dans la concertation (Scientifiques, collectivités et services compétant) en cours.

### Personnes rencontrées :

- AZTI (experts scientifiques)
- Gestion Ambiental de Navarra
- Membres du Consorcio Txingudi Bidasoa (communes Irun et Fontarabie)
- Membre de la CTMB
- Deputacion Floral de Gipuzkoa

# Les deux sites mixtes transfrontaliers : les étapes d'élaboration du DOCOB

COPIIL : Lancement (7 décembre 2022)

Mi 2023  
début 2024

## Recueil et synthèse des connaissances

- Description physique du site
- Description et hiérarchisation des enjeux écologiques
- Définition des objectifs à long terme
- Diagnostic des activités humaines

GT – Enjeux écologiques et hiérarchisation (habitats) *10 juillet 2023*

GT – Enjeux écologiques et hiérarchisation (espèces marines) *7 décembre 2023*

GT – Enjeux écologiques et hiérarchisation (oiseaux) *1<sup>er</sup> février 2024*

GT – Usages et activités *début 2024*

COPIIL : Validation de l'état initial et Objectifs à Long Terme (*printemps 2024*)

## Stratégie

- Vision à long terme et niveau d'exigence
- Facteurs d'influence sur enjeux
- Objectifs opérationnels/pressions

GT Objectifs opérationnels  
GT – usages par activités (Tourisme et aménagement, production, loisir)

Mi 2024  
Début 2025

## Plan d'actions

- Formalisation des mesures de gestion
- Charte Natura 2000
- Indicateurs d'évaluation de la gestion

GT Mesures de gestion (inventaire)  
GT Mesures de gestion (détaillées)  
GT Charte

COPIIL validation des objectifs opérationnels et mesures Validation DOCOB  
*(fin 2024 – début 2025)*